

**RAPPORT DE LA
PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ FAO
DE LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN**



Tenue à Rome (Italie)
du 12 au 16 avril 1955

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome (Italie) Juillet 1955

RAPPORT DE LA
PREMIERE SESSION DU
COMITE FAO DE LA LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Rome - Italie

12 - 16 avril 1955

Division de l'Agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome, Italie

Juillet 1955.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPANTS A LA SESSION	3
Délégations des Etats Membres de la FAO	3
Représentants du Soudan	6
Observateurs	7
Membres du personnel de la FAO	7
Bureau	8
Excuses	8
Remerciements	8
RESUME DES DEBATS	9
Situation acridienne actuelle et prévisions	9
Résultats de la campagne de 1954/55 dans la Péninsule Arabique	10
Fonds de provenance internationale	14
Plan des opérations de lutte antiacridienne dans la Péninsule arabique pour la campagne allant du 1er juillet 1955 au 30 juin 1956:	16
Evaluation des besoins	16
Ordre chronologique des opérations	17
Répartition du personnel sur le terrain	17
Répartition des moyens de transport	20
Répartition des appâts	21
Répartition des insecticides	22
Répartition du matériel de poudrage et de pulvérisation	22
Essence, huile et lubrifiants	23
Dépôts	23
Surveillance et signalisation	23
Communications	24
Comptabilité et emploi des fonds	24
Enseignements de la campagne de 1954/55	25
Récapitulation des ressources en personnel et en matériel à répartir en vue de la campagne de 1955/56	25

	<u>Page</u>
Mandat du Comité exécutif pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule Arabique	28
Coopération internationale en vue d'appuyer les opérations de lutte contre le criquet pèlerin en Ethiopie	31
Méthodes de lutte et recherche	32
Date de la prochaine session	32
RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	33
ANNEXE I Rapport du Gouvernement de l'Arabie Saoudite sur la lutte antiacridienne en 1955	38
ANNEXE II Déclaration du délégué des Etats-Unis d'Amérique	43
ANNEXE III Répartition du personnel FAO, des véhicules et de l'équipement en Arabie Saoudite au 31 mars 1955	45
ANNEXE IV Répartition des véhicules et de l'équipement antiacridiens FAO - Avril 1955	46
ANNEXE V Campagne de 1954 dans la Péninsule arabique. Evaluation des contributions gouvernementales fournies en 1954 en contre-partie des crédits FAO.	47

INTRODUCTION

Convoqué par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, le Groupe de travail pour la lutte contre le criquet pèlerin a tenu à Rome, du 13 au 17 septembre 1954, une session, au cours de laquelle il a élaboré les plans pour la campagne internationale antiacridienne de 1954/55 dans la Péninsule arabique. Ce Groupe a également examiné le Statut des divers comités de lutte contre le criquet pèlerin, constitués par la FAO et a recommandé d'élargir l'ancien Comité de coordination pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique et de le transformer en un Comité FAO de la lutte contre le criquet pèlerin, dont le mandat serait le suivant:

- a) Suivre constamment l'évolution de la situation acridienne;
- b) coordonner les campagnes contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique;
- c) coordonner les autres campagnes contre le criquet pèlerin lorsqu'une telle coordination est jugée désirable par le Comité.

Suivant ces recommandations, le Directeur général a constitué le présent Comité et, par lettre en date du 21 janvier 1955, a invité les gouvernements des Etats ci-après désignés à se faire représenter à sa première session: Afghanistan, Arabie Saoudite, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Iran, Irak, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Pakistan, Royaume-Uni, Soudan, Syrie, Turquie et Yémen.

Le gouvernement du Canada, l'Organisation météorologique mondiale et la Ligue des Etats Arabes ont été invités à envoyer des observateurs.

A la séance d'ouverture, M. Philip V. Cardon a souhaité la bienvenue aux délégués et aux autres participants. Il a rappelé que le Comité avait été créé pour suivre l'ensemble de la situation acridienne, rechercher comment les gouvernements des pays intéressés pourraient le mieux lutter ensemble contre les attaques acridiennes et recommander les mesures que pourrait prendre la FAO pour appuyer cette lutte sur le plan régional et mondial. Le Directeur général de la FAO estime que si, dans l'immédiat, il s'agit de briser l'attaque en cours, l'organisme qui serait créé à cet effet devrait pouvoir se transformer en un service international indispensable pour empêcher le retour de pareils désastres.

M. Cardon a proposé à l'attention particulière du Comité deux tâches urgentes consistant:

- a) à dresser le bilan de la campagne antiacridienne de 1955 dans la Péninsule arabique, afin d'examiner dans quelle mesure la mise en oeuvre des plans établis par le Groupe de travail constitue une réussite et comment on pourrait remédier aux insuffisances éventuelles;

- b) à élaborer les plans de la campagne de 1955/56 dans la Péninsule arabique, en s'attachant de façon particulière à organiser l'apport, dans une mesure adéquate et en temps opportun, de contributions en espèces et en nature.

M. Cardon s'est déclaré vivement frappé par l'esprit de résolution avec lequel tant de gouvernements participaient à la campagne de 1955 et par les résultats déjà obtenus. Il n'ignore pas que maintes faiblesses et difficultés restent encore à éliminer et espère que les participants à la présente session sauront trouver le moyen de le faire assez tôt pour qu'à la prochaine campagne la lutte puisse gagner en efficacité. Il estime, en outre, que si, de l'avis général, une forme appropriée de collaboration est établie pour l'avenir, le Comité devra rechercher la possibilité de créer un organe de collaboration plus durable et d'assurer un concours financier suffisant.

A l'issue de son allocution, le Directeur général a invité le Comité à désigner le président et deux vice-présidents. Elu à l'unanimité, le délégué de l'Egypte, M. Younis Sabet, a assumé la présidence. M. Abdel Rahman Helaissi, délégué de l'Arabie Saoudite, et M. Sami Fakhri, délégué de la Jordanie, ont été élus vice-présidents.

A la séance de clôture, M. F.T. Wahlen, directeur de la Division de l'Agriculture de la FAO, s'est félicité, au nom du Directeur général, de l'empressement avec lequel un aussi grand nombre d'Etats ont répondu à son invitation. Les résultats obtenus dans la campagne de 1955 dans la Péninsule arabique attestent chez de nombreux gouvernements la volonté de participer ou d'aider à l'effort collectif entrepris. Aussi, M. Wahlen s'est déclaré convaincu que si la présente session a fait apparaître une certaine divergence de vues quant à la manière d'aborder le problème, elle a permis de mieux comprendre les questions et aura pour effet d'accroître l'efficacité de la prochaine campagne. M. Wahlen a réitéré la déclaration du Directeur général selon laquelle l'une des fonctions essentielles de la FAO consiste à encourager ce genre d'action dans toute la mesure de ses possibilités.

PARTICIPANTS A LA SESSION

Ont participé aux travaux de la session, résumés dans le présent rapport, les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, les représentants d'Etats tiers, les observateurs et les fonctionnaires de la FAO ci-après:

Délégués d'Etats Membres de la FAO

Egypte

Younis Salem Sabet
Sous-Secrétaire d'Etat permanent à l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture
Dokki
Le Caire.

Ibrahim Bishara
Directeur, Section de l'entomologie
Ministère de l'Agriculture
Dokki
Le Caire.

Ethiopie

Araya Ogbagzy
Directeur général du Commerce
Ministère du Commerce et de l'Industrie
Addis-Abéba.

Ghebrekidan Maalo
Troisième Secrétaire
Ambassade Impériale d'Ethiopie
Rome.

Inde

K.B. Lal
Conseiller technique près le Gouvernement de l'Inde pour les questions relatives à la protection des végétaux et Directeur des Services de lutte antiacridienne
Division de la protection des végétaux, du contrôle phytosanitaire et du stockage
Mansingh Road Hutments
Nouvelle-Delhi.

Iran

E. Esfandiari
Directeur général de la protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture
Téhéran;

Eynollah Behboudi
Ministère de l'Agriculture
Téhéran.

Irak

Sadik Abdul Ghani Baali
Directeur de la vulgarisation et de la protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture
Bagdad.

Jordanie

Sami A Fakhri
Chef de la Division de la protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture
Amman.

Liban

Adel Abou Nasser
Chef des Services agricoles
Ministère de l'Agriculture
Beyrouth.

Alexandre Taleb
Chef du Bureau technique
Ministère de l'Agriculture
Beyrouth.

Pakistan

Nazir Ahmed
Attaché agricole
Ambassade du Pakistan
Via G. Mangili 15
Rome.

Arabie Saoudite

Abdel Rahman Helaiissi
Ministre suppléant
Ministère de l'Agriculture
Djeddah.

Espagne

José del Cañizo
Station de Phytopathologie agricole
Avenida Puerta de Hierro
Madrid.

Syrie

Akram Ricaby
Secrétaire général
Ministère de l'Agriculture
Damas.

Rafik Skaf
Chef du Bureau acridien
Ministère de l'Agriculture
Damas.

Turquie

Semsi Günay
Chef de la Section de la protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture
Ankara.

Kadri Akat
Directeur de l'Institut de protection des végétaux
Ziraat Mücadele Enstitüsü
Müdürlüğü
Ankara.

Süleyman Balâmir
Spécialiste à l'Institut de protection des végétaux
Ziraat Mücadele Enstitüsü
Ankara.

Royaume-Uni

C.E. Lambert
Colonial Office
Church House, Great Smith Street
Londres, S.W. 1.

D.L. Blunt
Chairman, Desert Locust Control
Kiwanda
P.O. Limuru
Kenya - East Africa

Royaume-Uni (suite)

B.P. Uvarov
Director, Anti-Locust Research Centre
c/o British Museum (Natural History)
Cromwell Road
Londres S.W. 7.

W.F. Crawford
British Middle East Office
British Embassy
Beyrouth, Liban.

J.S. Hewitt
Chief Field Officer
Desert Locust Control
P.O. Box 5152
Nairobi
Kenya, East Africa.

Etats-Unis d'Amérique

Monroe McCown
Assistant Chief, NEA Area
Foreign Operations Administration
806 Connecticut Avenue N.W.
Washington D.C.

W.B. Mabee
Coordinator, NEA Insect Control Project
American Embassy
Beyrouth, Liban.

W.R. Ogg
Agricultural Attaché
American Embassy
Rome.

Soudan

Mohamed Awam Nimr
Directeur-adjoint de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture
Khartoum.

Beshir Babiker El Shaffie
Inspecteur des Services de lutte contre les ennemis des cultures
Ministère de l'Agriculture
Khartoum.

Observateurs

Ligue des Etats Arabes

Mohamed Hussein
Conseiller agricole
Ligue des Etats Arabes
Bustan Str.
Le Caire

FAO

P.V. Cardon
Directeur général
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome.

F.T. Wahlen
Directeur de la Division de l'Agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome.

J.G. Knoll
Chef de la Sous-Division de la Production végétale, Division de
l'Agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome.

O.B. Lean
Spécialiste de la lutte contre le criquet pèlerin
Sous-Division de la Production végétale, Division de l'Agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome.

M.A. El-Kilany
Conseiller agricole
Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient
Boîte postale 2223
Le Caire, Egypte.

C. Logothetis
Entomologiste
Sous-Division de la Production végétale, Division de l'Agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome.

Bureau

Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, MM. Younis Salem Sabet, Sous-Secrétaire d'Etat permanent à l'Agriculture (Egypte), Abdel Rahman Helaissi, Ministre suppléant de l'Agriculture (Arabie Saoudite) et Sami A. Fakhri (Jordanie) ont été élus, respectivement, président et vice-présidents de la session. M. O.B. Lean, fonctionnaire de la FAO, a exercé les fonctions de secrétaire technique.

Le Groupe a également élu un Comité de rédaction, composé des délégués de l'Inde, de la Jordanie, de l'Arabie Saoudite, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique.

Excuses

Les gouvernements de la France et de la Libye se sont excusés de n'avoir pu envoyer de délégués pour participer aux travaux de la session.

Remerciements

A la fin de la session, le Comité a remercié le Directeur général des dispositions prises pour la convocation du Comité, ainsi que de l'impulsion que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture donne à la lutte collective contre le criquet pèlerin et pour la part qu'elle a déjà prise à la coordination de ces activités. Les délégués ont également tenu à remercier officiellement le président, les vice-présidents qui l'ont suppléé et le Secrétariat de la FAO.

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Situation acridienne actuelle et prévisions

1. M. B.P. Uvarov (délégation du Royaume-Uni) a résumé la situation acridienne pendant la période postérieure au mois de septembre 1954, faisant l'objet du rapport du Groupe de travail pour la lutte contre le criquet pèlerin, préparé par le Centre de recherche antiacridienne de Londres. D'autres délégués ont fourni des renseignements supplémentaires.
2. Pendant les mois d'été de 1954, les zones grégarigènes du criquet pèlerin se sont beaucoup étendues en Inde et au Pakistan. Dans la Péninsule arabique, la reproduction a été forte dans l'Azir, ainsi que dans les zones côtières de l'Yémen. Une reproduction massive et géographiquement très étendue a été constatée au Soudan et dans une bande traversant le territoire français du Tchad et l'A.O.F., ainsi que dans le Nord-Est de l'Ethiopie, la partie nord de la péninsule des Somalies et dans certaines régions de l'Afrique orientale.
3. A partir d'août, la Péninsule arabique a été attaquée par des essaims de la génération estivale. Ceux-ci, quittant leurs lieux de ponte, ont envahi l'Iran méridional et ont atteint l'Arabie orientale en octobre, où ils ont été rejoints par d'autres bandes ayant émigré à travers la Mer Rouge. Ces insectes ont pullulé dans les plaines côtières, et l'infestation a, peu à peu, gagné l'intérieur de l'Arabie Saoudite.
4. Des essaims provenant de foyers situés en Afrique occidentale ont envahi le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Certains ont attaqué les îles Canaries, d'autres ont atteint la Libye et le nord-ouest de l'Égypte. Bien qu'une proportion importante de ces effectifs ait péri dans l'Atlantique, l'invasion de l'Afrique du Nord et les pertes de récoltes qui s'en sont suivies ont pris une envergure dont l'invasion actuelle n'offre pas de précédent.
5. La grégarisation qui intervient habituellement en octobre et en novembre dans la Péninsule des Somalies, n'a pas eu lieu, sauf à une échelle réduite, car, par suite de la sécheresse, la masse des essaims s'est dirigée vers le sud-ouest, envahissant en force le Kenya et le Tanganyka; certains d'entre eux ont atteint le Congo belge. Les multiplications se sont produites sur les territoires envahis entre la fin octobre et décembre 1954. Quelques bandes de jeunes provenant d'échappées se trouvaient en Afrique orientale, où elles vont pondre dès le commencement des pluies.
6. Selon les derniers renseignements, une grande partie de la région centrale, comprenant le Soudan, l'Erythrée, l'Ethiopie septentrionale, le Sud-Ouest de l'Arabie et le Nord de la Péninsule des Somalies, était soit indemne, soit à peine infestée, mais comme il s'agissait d'un phénomène, normal pour la saison, du cycle grégarigène des acridiens, il faut se garder d'optimisme.
7. Dans la région orientale, une certaine activité reproductrice hivernale et printanière était en cours en Iran et au Pakistan.

8. Dans la région occidentale, la situation ne pouvait être qualifiée que de très critique, une intense activité reproductrice régnant dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, du Maroc à la Libye, avec de légères manifestations en Egypte.

9. En outre, la situation était grave dans la Péninsule arabique, car même les renseignements incomplets dont on disposait alors laissaient supposer une infestation généralisée dans de nombreuses zones de l'Arabie centrale et orientale où d'abondantes pluies créaient des conditions propices aux reproductions.

10. Il est probable que dans la Péninsule arabique les reproductions printanières vont se poursuivre pendant quelques semaines, tandis que dans certaines zones, de nouveaux essais pourront apparaître à la fin d'avril ou au début de mai. Il se peut que d'avril à juin, les essais échappés de cette région créent une menace grave pour l'ensemble des pays environnants et participent à l'invasion du Pakistan et de l'Inde dans l'Est, tandis que d'autres pourront étendre l'infestation des pays d'Afrique à l'ouest, jusqu'en A.O.E. ou en A.O.F. Ces derniers territoires pourront également souffrir d'une invasion de nouveaux essais originaires d'Afrique du Nord, lesquels pourront, à leur tour, atteindre, plus à l'Est, le Soudan et l'Ethiopie occidentale.

11. Le Comité a jugé qu'à considérer la situation acridienne dans son ensemble, rien n'autorisait à croire que l'attaque en cours fût en régression, car elle est au plus fort de son extension, et on signale la présence d'importantes réserves d'essais dans plusieurs secteurs.

Résultats de la campagne de 1954/55 dans la Péninsule Arabique

12. Le Comité a pris connaissance des indications détaillées que les trois rapports de campagne publiés par la FAO fournissent sur les contributions de gouvernements et sur les opérations effectuées par les diverses équipes nationales.

13. Le Comité a pris note, avec une particulière satisfaction, des renseignements supplémentaires que le délégué de l'Arabie Saoudite a communiqués sur les mesures de lutte antiacridienne entreprises par son gouvernement; le rapport de celui-ci, dont on trouvera le texte in-extenso à l'Annexe I, s'analyse comme suit:

Le Gouvernement de l'Arabie Saoudite a porté l'effectif de ses équipes de lutte de 7 à 10 personnes et ses livraisons d'appâts, de 100 à 200 tonnes. Un office antiacridien est créé à Djeddah.

Les sept premières équipes mobiles de lutte avaient à leur tête des agents saoudites et égyptiens et possédaient un matériel complet. Elles comptaient, chacune, un agent, un guide, trois conducteurs et dix manoeuvres. Ces équipes opéraient dans le Riyadh et le Qasim et ont étendu la lutte au Hasa.

La contribution initiale du Gouvernement de l'Arabie Saoudite pour la campagne antiacridienne de 1955 était de l'ordre de 802 000 rials (220 000 dollars des Etats-Unis).

Un nouveau versement de 200 000 rials, destiné à la constitution des trois équipes supplémentaires, a porté la contribution globale au titre de 1955 à quelque 1 000 000 de rials (266 666 dollars des Etats-Unis), contre les 400 000 rials proposés initialement.

Les crédits déjà engagés et ceux que le Gouvernement de l'Arabie Saoudite espère pouvoir ouvrir au titre de la campagne de 1956 en portant le nombre d'équipes constituées à quinze, formeraient un total approximatif de 1 000 000 de rials (266 666 dollars des Etats-Unis).

14. Les opérations récemment entreprises sur le terrain, dans la Péninsule Arabique, par les autres Etats participants et les fournitures envoyées par des Etats tiers peuvent être récapitulées comme suit:

Equipes de lutte

- Egypte : Depuis le début de 1955, une mission antiacridienne comprenant sept agents a exploré le Tihama septentrional. Dernièrement, quatre équipes luttent, dans le Haïl, contre de grandes invasions de larves avec le concours de la FAO qui assurait les frais de fonctionnement et avait fourni quelques véhicules.
- Inde : Depuis le début de mars, cinq équipes autonomes opèrent dans le Koweït, la zone neutre du sud et le Hasa, luttant contre des invasions très étendues de bandes larvaires. La FAO assurait les frais d'essence et de main-d'oeuvre locale. A la fin de mars, environ 2 000 hectares de larves avaient été détruits.
- Iran : La prospection était menée par trois équipes, dont une opérant dans le Koweït, une dans la zone neutre occidentale et une dans le nord-est de l'Arabie Saoudite. Les frais d'essence et de main-d'oeuvre locale utilisée en Arabie Saoudite étaient assurés par la FAO.
- Jordanie : Des opérations périodiques de prospection du nord-ouest de l'Arabie Saoudite (Haql-Tebuk-Teima) étaient effectuées par des équipes utilisant les véhicules de la FAO, laquelle assurait, en outre, les frais d'essence et de main-d'oeuvre locale.
- Pakistan : Au cours de la troisième semaine de mars, une mission antiacridienne, comprenant deux techniciens, est arrivée à Oman et a entrepris la lutte.
- Syrie : Des équipes utilisant des véhicules de la FAO, laquelle assurait en outre les frais d'essence et de main-d'oeuvre locale, ont prospecté le nord de l'Arabie Saoudite, de l'oued Sirhan au Koweït. Une équipe est restée à Saraka.

- Royaume-Uni : Depuis janvier, neuf équipes complètement autonomes opèrent le long du Tihama sud et à l'est, en direction de Bisha, contre de larges et denses invasions de larves. A la fin de mars, plus de 10 000 bandes avaient été détruites. Un spécialiste, assisté de chefs d'équipe, et ayant Sharjad pour centre, a arrêté une invasion étendue, mais sans gravité, en Oman; en outre, grâce à l'aide financière de la FAO, il a fait face à une attaque de faible importance au Qatar.
- Yémen : Avec l'aide d'un spécialiste de la FAO, deux équipes yéménites ont exploré le Tihama; deux autres reçoivent l'instruction nécessaire pour aller travailler à l'intérieur du pays. Quatorze Yéménites suivent des cours spéciaux à Sana'a. Pour renforcer le parc constitué par la FAO, le Gouvernement a fourni un camion et en a promis deux autres. Il assurait en outre les frais de fonctionnement.
- FAO : Un agent responsable, trois agents de maîtrise et un agent administratif ont été affectés au Centre international de Djeddah. Deux équipes autonomes luttent contre les invasions de larves dans la zone centrale, près de Hail et près de Hanakiya.

Contributions en matériel

- France : 100 tonnes d'appâts livrées à Hodeidah (Yémen).
- Iran : 100 tonnes d'appâts, 10 tonnes de HCH gamma à 12 pour cent, livrées à Damman.
- Iran : 200 tonnes d'appâts, à livrer à Damman.
- Soudan : 200 tonnes d'appâts livrées à Djeddah.
- Syrie : 100 tonnes d'appâts livrées à Mafrak et à Ma'an.
- Turquie : 300 tonnes de son, 30 tonnes de HCH gamma à 2,6 pour cent, en cours de livraison à la Jordanie; 3 jeeps livrées à Damas.
- FAO : 176 tonnes d'appâts livrées à Djeddah.

On trouvera à l'Annexe III un état récapitulatif la répartition des principales catégories de matériel, fournies par la FAO, en Arabie Saoudite.

On trouvera à l'Annexe IV un état récapitulatif la répartition du matériel fourni par la FAO dans la Péninsule Arabique et ailleurs.

15. Le Comité a noté que, pour remarquables que fussent certains résultats obtenus dans la lutte contre les invasions de larves dans le sud-ouest, le centre et l'est de l'Arabie Saoudite et dans le Koweït, il était encore prématuré de dresser le bilan de la campagne actuelle. Il a, toutefois, estimé que celle-ci marquait une nette amélioration par rapport à la précédente en ce qui concerne l'organisation et l'efficacité de la lutte.

16. Le Comité a invité le Comité exécutif pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule Arabique à suivre la situation en portant une attention particulière à l'éventuelle insuffisance des ressources en main-d'oeuvre, fournitures et équipement, ainsi qu'aux difficultés d'organisation et de fonctionnement; le Comité l'a en outre invité à formuler des recommandations et à présenter un rapport au Comité central.

17. Parmi les recommandations présentées ultérieurement par le Comité exécutif ont été approuvées les suivantes:

- i) Le Comité exécutif note que l'action antiacridienne en cours en Arabie Saoudite centrale, en particulier dans les régions Riyadh/Qasim et Haïl-Hanakiya se trouve sérieusement entravée par le fait que les stocks d'appâts et les crédits de fonctionnement restent insuffisants.
- ii) Le Comité exécutif constate que, dans certains cas, les contributions gouvernementales, prévues en septembre 1954 par le Groupe de travail ne sont pas encore versées et dans certains autres, l'ont été avec un important retard. Or, ces montants sont inscrits dans les prévisions du Plan des opérations pour la campagne de 1954/55; le Comité exécutif attribue la situation critique actuellement observée au fait que certains gouvernements n'ont pas tenu leurs engagements.
- iii) Le Comité exécutif recommande d'inviter les gouvernements défaillants à se libérer en espèces, car il est désormais trop tard pour que les livraisons de matériel puissent offrir une utilité pratique.
- iv) En ce qui concerne l'insuffisance de l'approvisionnement en appâts, le Comité exécutif recommande que la FAO prélève, à titre de prêt, 200 tonnes sur les stocks du Centre de lutte contre le criquet pèlerin à Djeddah, pour les faire transporter d'urgence dans les secteurs de Qasim et de Riyadh. Ce tonnage devra être remplacé dès que possible par les 200 tonnes que va livrer le Gouvernement soudanais */.
- v) En raison de la pénurie aiguë d'appâts, le Comité exécutif recommande d'utiliser immédiatement toutes les disponibilités de poudres et de solutions insecticides.

*/ Note : Le Comité a été avisé, avant la fin de sa session, que ces appâts avaient été livrés à Djeddah.

- vi) Le Comité exécutif rappelle, en l'appuyant, la recommandation du Groupe de travail tendant à ce que, dans tous les cas où cela sera possible, tous les gouvernements participants organisent des équipes autonomes. De l'avis du Comité exécutif, ces gouvernements feraient oeuvre plus utile en envoyant un nombre réduit d'équipes autonomes qu'en multipliant des formations ayant besoin d'aide internationale en fonds et en matériel.
- vii) Les retards dans le versement des contributions en espèces pour la campagne de 1954/55 ayant sérieusement entravé l'organisation initiale de la lutte, le Comité exécutif recommande d'inviter les gouvernements à se libérer au mois de septembre de chaque année au plus tard. Le Comité exécutif a noté que certains des gouvernements ayant payé leur contribution en espèces en 1954 n'avaient encore rien versé en 1955; il exprime le voeu que les Etats ayant opéré des versements en espèces continuent à le faire à titre de contribution annuelle.

18. Examinant les résultats d'ensemble obtenus dans la lutte anti-acridienne, le Comité a reconnu que les pays du Proche-Orient et du Sud-Ouest de l'Asie ont réuni des moyens remarquables en personnel et autres. Le Comité a souligné la nécessité, pour chacun des pays intéressés, de créer et d'entretenir des organismes puissants et composés d'éléments compétents, afin d'être de plus en plus aptes à assumer les devoirs fondamentaux leur incombant en la matière, sur leur propre territoire et en collaboration avec d'autres pays et institutions que le problème acridien affecte ou intéresse.

19. Le Comité a entendu avec intérêt l'exposé constructif de M. Wahlen comportant une déclaration, autorisée par le Directeur général de la FAO, suivant laquelle les considérations développées par le délégué des Etats-Unis d'Amérique concordaient avec les principes directeurs de l'Organisation. Celle-ci s'est toujours fait une règle d'aider les Etats Membres à fortifier leurs propres administrations afin de les mettre à même de faire face, dans toute la mesure du possible, aux problèmes que suscite leur économie agricole. Toutefois, dans maintes circonstances, dont la lutte contre les épizooties et contre les ennemis des cultures comme les acridiens constitue un exemple frappant, la coordination des efforts nationaux est absolument indispensable pour en accroître au maximum l'efficacité; la FAO se tient et se tiendra toujours prête à assumer, dans ce domaine, les responsabilités qui lui incombent aux termes de son Acte constitutif.

Fonds de provenance internationale

20. Le Comité a noté que du fait de la lutte contre le criquet pèlerin la FAO a encouru en 1954 les dépenses suivantes:

	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses effectives</u>
	Dollars E.U.	Dollars E.U.
i) Programme ordinaire	150 000	148 935
ii) Programme élargi d'assistance technique	91 596	85 513
iii) Encaissé au titre de contributions en espèces	19 980	néant

En ce qui concerne la rubrique i), l'Annexe V récapitule les contributions gouvernementales au titre de la campagne de 1954, que la Conférence, lors de sa septième session, avait autorisé la FAO à doubler à concurrence de 150 000 dollars E.U. Cette récapitulation rectifie l'état joint, sous la forme de l'Annexe I, au Rapport présenté par le Groupe de travail sur la lutte contre le criquet pèlerin en septembre 1954.

21. Le Comité a noté que le PEAT affecte à la lutte antiacridienne un crédit de 149 671 dollars E.U. pour 1955 et un crédit de 94 000 dollars E.U. pour 1956. Aucune prévision n'est inscrite à cet effet au budget ordinaire de 1956.

22. Ont versé à titre de contribution en espèces:

	<u>Dollars E.U.</u>	
Soudan	14 266,42	le 9. 9.54
France	5 714,29	" 26.10.54
Jordanie	1 393,37	" 10. 1.55
Royaume-Uni	27 846,16	" 29. 1.55
Koweït	14 001,68	" 29. 1.55
Bahreïn	2 800,34	" 29. 1.55

En outre, le Gouvernement syrien a mis à la disposition de la FAO la somme de 20 000 livres sterling (5 602 dollars E.U.).

L'Iran et la Ligue des Etats Arabes ont offert des contributions s'élevant respectivement à 2 000 dollars E.U. et à 2 000 livres égyptiennes.

23. Le Comité a pris note de l'intention, dont a fait part le Gouvernement français, de verser une contribution en espèces en 1955; le Comité a, en outre, exprimé le voeu que les autres gouvernements ayant opéré un tel versement en 1954 versent un montant au moins égal en 1955, et ce, à titre de contribution annuelle.

24. Examinant les possibilités de dépenses qu'une ressource totale de 215 693,26 dollars E.U. laisse à la FAO pour 1955, le Comité a pris note des dépenses déjà effectuées et des dépenses engagées, récapitulées ci-dessous. Il n'est pas possible de calculer avec précision le solde disponible au 14 avril, en raison des avances non remboursées et des comptes impayés, en suspens à Djeddah, ou non encore réglés par le Yémen et les équipes des divers pays; toutefois, ce solde paraît devoir s'établir à la somme approximative de 86 381 dollars E.U. Si ce montant doit suffire aux dépenses ordinaires de fonctionnement pendant le reste de l'exercice en cours se terminant le 30 juin 1955, il ne laisserait guère de marge pour couvrir les frais de préparation de la campagne 1955/56 et les dépenses de fonctionnement du deuxième semestre de 1955.

Etat récapitulatif des dépenses pour la période
du 1er janvier au 14 avril 1955

	<u>Dépenses effectuées</u>	<u>Dépenses engagées et non encore réglées</u>	<u>Total</u>
		(Dollars E.U.)	
Traitements, indemnités et frais de voyage des fonctionnaires de la FAO	12 620,43	17 870,95	30 491,38
Main-d'oeuvre occasionnelle	-	22 997,67	22 997,67
Achats d'équipement et de fournitures	12 338,87	23 992,49	36 331,36
Essence, Huiles, Lubrifiants	-	26 000,00	26 000,00
Frais de gestion et d'envoi des contributions gouvernementales et des appâts	-	12 783,86	12 783,86
Divers	<u>187,51</u>	<u>520,00</u>	<u>707,51</u>
Total	<u>25 146,81</u>	<u>104 164,97</u>	<u>129 311,78</u>

25. Le Comité a invité la FAO à envoyer à tous les gouvernements participants, dès que possible, à partir du 1er juin 1955, l'état à jour des dépenses encourues durant la campagne de 1954/55.

Plan des opérations de lutte antiacridienne dans la Péninsule Arabique pour la campagne allant du 1er juillet 1955 au 30 juin 1956

26. Le Comité a approuvé l'état estimatif des besoins pour la campagne internationale antiacridienne dans la Péninsule Arabique en 1955/56, préparé par le Comité exécutif. La FAO le soumettra aux gouvernements intéressés, afin que ceux-ci puissent examiner, avant la prochaine session du Comité, la mesure dans laquelle ils pourront participer à la campagne. Cet état porte ce qui suit:

Evaluation des besoins pour la campagne internationale antiacridienne dans la Péninsule Arabique en 1955/56

En l'absence de tout indice autorisant à supposer que l'invasion actuelle soit en régression et compte tenu de l'activité reproductrice alarmante observée à l'heure actuelle dans la Péninsule Arabique, il a été jugé nécessaire de donner aux plans des opérations de la campagne de 1955/56 une envergure au moins comparable à celle de 1954/55.

Il est probable que la campagne en cours dans la Péninsule Arabique se prolongera au delà de la mi-juin 1955; dès cette époque de l'année, il conviendrait de profiter de l'accalmie relative des mois d'été pour entreprendre des préparatifs en vue de mettre en place l'ensemble du dispositif pour le 1er octobre 1955.

Ordre chronologique des opérations

Phase I (de la mi-juin à septembre)

- a) Révision et réparation du matériel de transport et de l'équipement.
- b) Inventaire des disponibilités et organisation du réapprovisionnement en appâts, insecticides, machines, E.H.L., pièces de rechange et matériel d'accompagnement, en vue de l'exécution du plan.
- c) Préparation, par le Centre international de Djeddah, du rapport sur la campagne de 1954/55.
- d) Installation à Djeddah, Hail et Riyadh, de postes internationaux, possédant des dépôts et des ateliers de réparation du matériel de transport.
- e) Opérations de lutte dans le sud-ouest de l'Arabie.

Phase II (Approximativement de septembre à février)

- a) Achèvement du réapprovisionnement des dépôts et préparation de la campagne dans le nord, le centre et l'est de l'Arabie.
- b) Campagne principale dans l'ouest de l'Arabie.
- c) Surveillance permanente, par des détachements mobiles, des régions du nord, du centre et de l'est de l'Arabie où l'activité reproductrice paraît devoir se manifester.

Phase III (Approximativement de janvier à juin)

- a) Achèvement de la campagne de lutte dans l'ouest de l'Arabie.
- b) Campagne de lutte dans le nord, le centre et l'est de l'Arabie.

Répartition du personnel sur le terrain

Les acridiens devant commencer à manifester leur activité à l'ouverture de la campagne surtout dans la Péninsule Arabique, dans l'ouest et le sud-ouest de l'Arabie, il est proposé, pour porter l'attaque sur ce secteur, de répartir le personnel de lutte comme il suit:

Phase II

YEMEN (pour fin août)	1 agent responsable 1 agent 1 agent 1 agent	Sana'a Midi-Zohra Hodeidah-Mocha Province de Hujjariya
TIHAMA SAOUDITE (SUD) (pour novembre)	1 agent responsable 1 agent 1 agent 1 agent 1 agent 2 agents	Djeddah Lith Qunfidah Hali Jizan Nord Jizan Sud Réserve mobile
TIHAMA SAOUDITE (NORD) (pour novembre)	1 agent responsable 1 agent 1 agent 1 agent 1 agent 1 agent	Djeddah Djeddah/Mecca Rabigh Yenbo Wejh Medina Dhubba/Haql
HEDJAZ/ASIR ORIENTAL (Surveillance- reconnaisances, pour fin novembre)	1 agent	Bisha/Abha/Najran
NORD-OUEST de l'ARABIE (Surveillance- reconnaisances, décembre)	1 agent	Frontière saoudo-jordanienne, sud, vers Tebuk-Teima
HAIL (Surveillance- reconnaisances, pour décembre)	1 agent	Hail
QASIM (Surveillance- reconnaisances, pour décembre)	1 agent 1 agent	De la zone de Buraida à Marrat Rass-Duwadami
RIYADH (Surveillance- reconnaisances, pour décembre)	1 agent 1 agent	Al Kharj Riyadh/Ma'aqala
EST DE L'ARABIE (Surveillance- reconnaisances, pour décembre)	1 agent 1 agent 1 agent administratif	Hofuf/Jabrin Koweit Réception des livraisons à Damman

MASCATE/OMAN	1 agent	Péninsule d'Oman
(Surveillance- reconnaisances à partir de décembre)	1 agent	Côte mascate

Phase III

NORD-OUEST DE L'ARABIE (pour fin janvier)	1 agent	Tebuk
	1 agent	Jauf/Sakaka
	1 agent	Wadi Sirhan
	1 agent	Tapline (Ouest)
	2 agents	Réserve mobile

HAIL (pour fin janvier)	1 agent	Hail
	1 agent	Sud de Nefud
	1 agent	Baqa'a
	1 agent	Ghazzala
	2 agents	Hanakiya Réserve mobile

QASIM (pour mi-janvier)	1 agent	Buraida/Aneiza
	1 agent	Rass
	1 agent	Shaqra/Marrat
	2 agents	Réserve mobile

RIYADH (pour mi-janvier)	1 agent	Riyadh
	1 agent	Al Kharj
	2 agents	Réserve mobile

EST DE L'ARABIE (à partir de mi-janvier)	1 agent	Hofuf
	1 agent	Koweit (Nord)
	1 agent	Koweit (Sud)
	1 agent	Tapline (Est)
	2 agents	Réserve mobile

MASCATE/OMAN (à partir de mi-janvier)	1 agent responsable	Sharjah
	1 agent	Péninsule d'Oman
	1 agent	Côte mascate
	1 agent	Réserve mobile

EST HEDJAZ/ASIR (à partir de mi-janvier)	1 agent	Bisha
	1 agent	Hamdha/Pathlith
	1 agent	Abha/Najran

(Du personnel de réserve supplémentaire pourra être envoyé, en cas de besoin, à l'issue des opérations sur le Tihama du sud. 8 agents pourront probablement être dirigés sur ce secteur avant fin février, si la nécessité s'en présente.)

TIHAMA SAOUDITE (NORD) (Surveillance- reconnaitances à partir d'avril)	1 agent	Djeddah/Haql
TIHAMA SAOUDITE (SUD) (Surveillance- reconnaitances à partir de mars)	1 agent	Djeddah/Jizan
YEMEN	1 agent	Sana'a
	1 agent	Marib
	1 agent	Harib
	1 agent	Ta'izz
	1 agent	Hujjariya

Répartition des moyens de transport

Le Tableau 1 ci-dessous indique la répartition des moyens de transport nécessaires:

	<u>Landrovers ou jeeps</u>	<u>15 cwt.-30 cwt.</u>	<u>3-5 tonnes</u>
Yémen	5	6	2
Tihama (Sud)	8	8	5
Tihama (Nord)	8	8	6
Hedjaz/Azir oriental	4	4	5
Hail	7	7	7
Nord-ouest de l'Arabie	7	7	4
Qasi	5	5	3
Riyadh	4	4	3
Arabie orientale	8	8	8
Mascate/Oman	4	4	2
	<u>60</u>	<u>61</u>	<u>45</u>

	<u>Land- rovers</u>	<u>15/30 cwt.</u>	<u>3 tonnes</u>	<u>5 tonnes</u>	<u>10 tonnes</u>	<u>Camion citerne à essence</u>	<u>Camion citerne à eau</u>	<u>Dépanneuse</u>
Centre Internation- al	7	5	2	9	2	2	3	1

Il est rappelé que tout le matériel de transport fourni devra être en parfait état de marche et apte à une campagne complète dans la Péninsule Arabique. Il incombe à l'agent responsable du Centre international de veiller au réapprovisionnement, à l'avance, en pièces de rechange pour les besoins courants et futurs, ainsi qu'à la révision, à l'entretien et au logement des véhicules, de manière que dès avant l'ouverture des opérations ceux-ci soient mis en état de partir à peu près instantanément.

Répartition des appâts

Le Tableau 2 ci-dessous propose de répartir les stocks d'appâts comme suit:

<u>Réserves stratégiques</u>		<u>Sous-Dépôts</u>	
Djeddah	350 tonnes	Yémen	250 tonnes
Ma'an	200 "	Tihama (Sud)	250 "
Mafraq	100 "	Tihama (Nord)	250 "
Dammam	100 "	Est du	
		Hedjaz/Asir	200 "
		Hail	400 "
		Nord-ouest de	
		l'Arabie	400 "
		Qasim	250 "
		Riyadh	250 "
		Est de l'Arabie	300 "
		Mascate/Oman	150 "
	750 tonnes		2 700 tonnes

L'attention des Etats participants est appelée en ce qui concerne les fournitures d'appâts, sur les importantes conditions suivantes:

- i) les appâts doivent être confectionnés avec du son de blé de bonne qualité, mélangé à 4 pour cent à du HCH isomer gamma à 2,6 pour cent; les appâts devront être expédiés dans des sacs en bon état;
- ii) les contributions sous forme d'appâts doivent comporter des attributions de crédits destinés à couvrir les frais de livraison aux dépôts principaux;
- iii) les appâts doivent être livrés avant, ou tout au moins vers la fin du mois de septembre, afin qu'on puisse en achever la mise en place.

Répartition des insecticides

Les besoins en HCH (isomer gamma à 6,4 pour cent) sont exprimés dans le Tableau 3 ci-dessous:

Yémen	10 tonnes
Tihama (Sud)	10 "
Tihama (Nord)	10 "
Hedjaz/Asir oriental	8 "
Hail	10 "
Nord-ouest de l'Arabie	10 "
Qasim	10 "
Riyadh	10 "
Arabie orientale	10 "
Mascate/Oman	5 "
	<hr/>
	93 "

L'on a en outre estimé nécessaire de prévoir un crédit pour constituer un stock de 2 000 gallons de solution concentrée émulsifiable de dieldrine.

Il convient de rechercher activement la possibilité d'un recours simultané à la pulvérisation et au poudrage, méthodes pouvant être très utiles dans des régions d'accès difficile pour les camions lourds transportant des appâts.

Ces méthodes qui ont fait leurs preuves ailleurs et qu'il convient de soumettre à des essais de plus grande envergure dans la Péninsule Arabique, comportent l'emploi des produits suivants:

- i) solution concentrée émulsifiable de dieldrine
- ii) HCH liquide isomer gamma
- iii) solution concentrée émulsifiable d'aldrine.

Ces indications ne visent nullement à limiter le choix des insecticides par les équipes participant aux opérations de la Péninsule Arabique; le Comité n'entend pas, non plus, préconiser l'emploi de produits déterminés.

Répartition du matériel de poudrage et de pulvérisation

Le Tableau 4 ci-dessous exprime les besoins en matériel de poudrage et de pulvérisation:

	<u>Poudreuses à moteur</u>	<u>Pulvérisateurs à moteur</u>
Yémen	4	-
Tihama (Sud)	6	-
Tihama (Nord)	6	2
Hedjaz/Asir oriental	4	-
Hail	6	-
Nord-ouest de l'Arabie	6	-
Qasim	5	-
Riyadh	4	-
Arabie orientale	6	4
Mascate/Oman	3	3
	<hr/>	<hr/>
	50	9

Essence, huile et lubrifiants

L'envoi d'équipes autonomes supprimerait la nécessité de stocks importants d'essence prévus par le plan des opérations pour la campagne de 1954/55. Toutefois, il y a des régions où en règle générale il n'existe pas de système de distribution par l'Etat ou les services publics, de sorte que le Centre international devra peut-être tenir sur les lieux des stocks cessibles sous réserve de remboursement. Ces régions sont:

Hanakiya	Midi	} Yémen
Tebuk	Marib	
Al Ula	Heis	
Sakaka		

Il appartient à l'agent responsable du Centre international d'établir des rapports suivis avec les sociétés et les agents de vente de produits pétroliers ayant des intérêts dans toutes les principales aires grégarigènes, afin d'assurer un approvisionnement suffisant en essence, huiles et lubrifiants et d'éviter des à coups dans les opérations de lutte par simple interruption d'arrivages.

Dépôts

Le plan des opérations pour 1954/55 contenait une liste des sous-dépôts destinés à décentraliser les stocks dans toutes les principales aires grégarigènes probables; cette liste doit servir de base.

Il est indispensable de posséder, à la fin de la présente campagne, un inventaire exact des stocks de ces sous-dépôts pour en organiser le réapprovisionnement.

Au cas où le système de bons n'aurait pas donné satisfaction, il appartiendrait à l'agent responsable du Centre international de présenter de nouvelles propositions.

Surveillance et signalisation

Rappelons une fois de plus que le secret du succès consiste notamment à exercer une surveillance attentive dès avant l'apparition des vols et à signaler l'évolution des acridiens dans toutes les aires grégarigènes, pour que l'agent responsable puisse régler les opérations suivant la tournure que prendra la situation.

Il est également essentiel d'avoir, au Centre international de Djeddah, une grande carte géographique tenue à jour, de manière qu'on puisse saisir la situation générale d'un seul coup d'oeil.

Dans son rapport sur la campagne de 1954/55, l'agent responsable devra formuler son avis sur les méthodes de signalisation employées, en indiquer les succès et les échecs et, éventuellement, proposer des améliorations.

Communications

Les quinze appareils de radio portatifs, commandés pour la campagne de 1954/55 ont été livrés trop tard pour être mis en service partout; ils le seront en 1955/56.

Le Ministère des communications de l'Arabie Saoudite a pris des dispositions pour former un bon technicien qui puisse, son instruction terminée, emporter ces appareils sur le terrain et initier le personnel des équipes à leur fonctionnement et à leur entretien.

Le Comité exécutif a décidé de répartir les appareils comme suit:

Koweit	1	Tebuk	1
Hofuf	1	Sakaka	1
Riyadh	1	Rafha	1
Buraida	1	Wejh	1
Rass	1	Yenbo	1
Hail	1	Marrat	1

Réserve 3

Pour tenir les pays voisins au courant de la situation acridienne prise dans son ensemble, la radio de la Mecque a pris des dispositions pour diffuser un bulletin hebdomadaire fourni par l'agent responsable du Centre international et les services du Ministère de l'Agriculture. Il faut maintenir cette émission et en indiquer le jour et l'heure à tous les territoires voisins.

Il importe que les équipes de lutte puissent trouver au Centre international des cartes géographiques. Il est bon de se procurer, s'il en existe, des cartes au 1/1.000.000^e en arabe.

Le Comité estime avantageux d'utiliser des aéronefs légers pour assurer la liaison entre les chantiers de lutte ouverts dans la Péninsule arabique. Au cas où il serait possible de se procurer des aéronefs du type voulu, soit en les achetant ou en les louant sous contrat, soit en les obtenant de pays participants ou d'organismes appropriés, on pourra les utiliser éventuellement tant pour les communications que pour les pulvérisations aériennes.

Comptabilité et emploi des fonds

Il importe que l'agent du Centre international à Djeddah chargé d'administration et de comptabilité rende compte tous les mois, à la FAO, des dépenses effectuées pendant le mois et indique le solde restant à la disposition de l'agent responsable.

Enseignements de la campagne de 1954/55

- i) Il est souhaitable que les contributions en appâts soient fournies fin septembre au plus tard et qu'elles comportent des attributions de crédits destinés à en assurer l'acheminement aux sous-dépôts.
- ii) Il est souhaitable que l'agent responsable du Centre international soit en possession de toutes les contributions en espèces destinées à assurer les dépenses journalières courantes de la campagne dès le mois de septembre au plus tard, et que cet agent dispose d'une trésorerie qui suffise aux dépenses initiales de la phase préparatoire.
- iii) Il est souhaitable que la FAO crée, à Djeddah, à Hail et à Riyadh, des postes où seraient déposés appâts, véhicules et appareils et qu'elle fournisse tous moyens nécessaires pour assurer le transport de ces matériels.
- iv) Les équipes de lutte envoyées devront être, de préférence, complètement autonomes.
- v) Le Centre international actuellement installé à Djeddah devrait être maintenu en Arabie Saoudite pendant toute la durée de la campagne collective dans la Péninsule arabique.
- vi) En raison des difficultés de transport, il est indispensable d'avoir trois réserves stratégiques d'appâts, d'insecticides et de machines, respectivement, à Djeddah, à Hofuf/Dammam et à Mafraq/Ma'an.
- vii) L'approvisionnement des sous-dépôts en appâts devrait être terminé à la fin de novembre.
- viii) Tous les véhicules devraient être en assez bon état mécanique pour pouvoir être utilisés dans les conditions difficiles que comportera probablement la campagne de la Péninsule arabique.

Récapitulation des ressources en personnel et en matériel
à répartir en vue de la campagne de 1955/56

Les projets d'états des besoins ont été établis compte tenu de certains enseignements déjà tirés pendant la campagne de 1954/55 dans la Péninsule arabique. Toutefois, ces états ne constituent qu'une base et s'entendent sous réserve de remaniements ou de modifications avant leur établissement définitif. Les plans qui suivent prévoient une action simultanée de grande ampleur, à mener sur tout le territoire de la Péninsule arabique, sauf les protectorats d'Aden, déjà desservis par les équipes du Desert Locust Control Organization, et le Rub' Al Khali.

YEMEN	4 agents	5 landrovers
	4 aides	6 camions 15/30 hundredweights
	1 mécanicien	2 camions 3/5 tonnes
	10 chauffeurs	
	80 manoeuvres	
	250 tonnes d'appâts	5 tonnes HCH gamma à 6,5%
	4 poudreuses à moteur	4.400 gallons d'essence

TIHAMA DU SUD (Jizan, Hali, Qunfidah, Lith)	7 agents 2 mécaniciens 17 chauffeurs 120 manoeuvres 7 guides	8 landrovers 8 camions 15/30 CWT 5 camions 3/5 tonnes
	250 tonnes d'appâts 6 poudreuses à moteur	10 tonnes HCH gamma à 6,5% 5.720 gallons d'essence 500 gallons huile Diesel
TIHAMA DU NORD (Rabigh, Yenbo, Wejh, Medina, Ummlejh, Haql, Dhubba)	6 agents 2 mécaniciens 17 chauffeurs 120 manoeuvres 6 guides	8 landrovers 8 camions 15/30 CWT 6 camions 3/5 tonnes
	250 tonnes d'appâts 6 poudreuses à moteur	10 tonnes HCH gamma à 6,5% 5.720 gallons d'essence
HEDJAZ/ASIR ORIENTAL (Taif, Bisha, Abha, Najran, Ranya, Dawasir)	3 agents 11 chauffeurs 1 mécanicien 60 manoeuvres 3 guides	4 landrovers 4 camions 15/30 CWT 5 camions 3/5 tonnes
	200 tonnes d'appâts 4 poudreuses à moteur	8 tonnes HCH gamma à 6,5% 5.720 gallons d'essence 500 gallons huile Diesel
HAIL (Hail, Ghazzala, Hanakiya, Baqa'a)	7 agents 3 mécaniciens 16 chauffeurs 200 manoeuvres 7 guides	7 landrovers 7 camions 15/30 CWT 7 camions 5 tonnes
	400 tonnes d'appâts 6 poudreuses à moteur	10 tonnes HCH gamma à 6,5% 5.720 gallons d'essence 1.000 gallons huile Diesel
QASIM (Boreida, Rass, Marrat, Aneiza, Shaqra)	5 agents 1 mécanicien 10 chauffeurs 100 manoeuvres 5 guides	5 landrovers 5 camions 15/30 CWT 3 camions 3/5 tonnes
	250 tonnes d'appâts 5 poudreuses à moteur	10 tonnes HCH gamma à 6,5% 3.000 gallons d'essence
RIYADH (Riyadh, Al Kharj, Ma'aqala)	4 agents 1 mécanicien 8 chauffeurs 100 manoeuvres 4 guides	4 landrovers 4 camions 15/30 CWT 3 camions 3/5 tonnes
	250 tonnes d'appâts 4 poudreuses à moteur	10 tonnes HCH gamma à 6,5% 2.000 gallons d'essence

ARABIE ORIENTALE (Koweit, Hasa, Tapline (Est))	6 agents 2 mécaniciens 16 chauffeurs 200 manoeuvres 6 guides	8 landrovers 8 camions 15/30 CWT 8 camions 3/5 tonnes
	400 tonnes d'appâts 6 poudreuses à moteur	10 tonnes HCH gamma à 6,5% 4.640 gallons d'essence
NORD-OUEST DE L'ARABIE	6 agents 3 mécaniciens 13 chauffeurs 200 manoeuvres 6 guides	7 landrovers 7 camions 15/30 CWT 4 camions 3/5 tonnes
	350 tonnes d'appâts 6 poudreuses à moteur	10 tonnes HCH gamma à 6,5% 5.720 gallons d'essence
MASCATE/OMAN	3 agents 2 aides 1 mécanicien 10 chauffeurs 100 manoeuvres 3 guides	4 landrovers 4 camions 15/30 CWT 1 camion 3/5 tonnes
	150 tonnes d'appâts 3 poudreuses à moteur	5 tonnes HCH gamma à 6,5% 2.500 gallons d'essence
LIGNES DE COMMUNICATION	1 convoyeur 2 mécaniciens 22 chauffeurs 15 manoeuvres 2 guides	1 landrover 2 camions 15/30 CWT 12 camions 3/5 tonnes 2 camions 10 tonnes
	2.000 gallons d'essence	5.000 gallons huile Diesel
CENTRE FAO DJEDDAH	1 agent responsable 2 aides 1 agent administratif 1 mécanicien 2 pulvérisateurs à moteur 2 poudreuses à moteur 15 pulvérisateurs à dos petit modèle	10 landrovers 10 Power wagons Dodge 2 scammels 9 Thornycrofts 2 Fiats

27. Il n'échappe nullement aux membres du Comité que cet état estimatif n'est qu'une partie d'un plan d'opérations complet et que les pays participants auront besoin de renseignements supplémentaires sur a) la répartition territoriale des équipes de lutte et b) le détail du coût estimé de l'application de ce plan pendant une année entière. Les éléments nécessaires à l'établissement de ces documents faisant encore défaut, le Comité a recommandé d'inviter la FAO à préparer ceux-ci et à les envoyer aux gouvernements représentés au Comité dès que possible après la publication du présent rapport, afin qu'il puisse les examiner de façon approfondie à sa prochaine session.

28. Etant donné le grand avantage que pourrait présenter, dans la campagne antiacridienne de la Péninsule arabique, l'utilisation d'aéronefs, le Comité a recommandé d'inviter la FAO à étudier la possibilité de s'en procurer soit par achat, soit par location sous contrat, soit par l'entremise d'organismes appropriés, la dépense encourue dans chaque cas, ainsi que les dépenses de fonctionnement. Le Comité a demandé que la FAO procède à ces études et fasse rapport au Comité dans le plus bref délai possible.

Mandat du Comité exécutif pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique

29. Le Comité a décidé de déléguer des responsabilités aussi étendues que possible aux agents directement responsables de la conduite et de la coordination de la campagne dans la Péninsule arabique. En conséquence, il a approuvé le texte du mandat du Comité exécutif pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique, figurant au paragraphe V) ci-dessous.

i) Le Comité exécutif pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique est régi par les dispositions de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO.

ii) Aux fins dudit mandat, la Péninsule arabique est définie comme la totalité du territoire de la Péninsule arabique situé au sud des frontières sud de la Jordanie et de l'Irak, à l'exception, toutefois, des Protectorats d'Aden.

iii) Le Comité exécutif est convoqué, suivant les exigences de la situation ou à la demande d'au moins deux Etats Membres représentés dans son sein, par le Directeur général de la FAO, lequel peut également inviter des observateurs. Le Comité tient au moins une session tous les trois mois.

iv) Le Directeur général de la FAO fait rapport aux gouvernements intéressés, sur toutes les sessions du Comité exécutif.

v) Le Comité exécutif constitue un sous-comité du Comité FAO de la lutte contre le criquet pèlerin; ses fonctions sont les suivantes:

- a) veiller à ce que la lutte antiacridienne dans la Péninsule arabique soit conduite de façon efficace et conformément aux principes généraux fixés par le Comité FAO de la lutte contre le criquet pèlerin;

- b) élaborer, en cas de besoin, des projets de plans et d'états estimatifs en vue de la lutte antiacridienne dans la Péninsule arabique, pour les soumettre au Directeur général de la FAO et au Comité FAO de la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique;
 - c) fournir au Directeur général de la FAO les éléments qui lui sont nécessaires pour préparer des rapports sur les mesures déjà entreprises et pour établir des états estimatifs des besoins ultérieurs;
 - d) coordonner, soit par lui-même soit par l'entremise de l'agent responsable du Centre de Djeddah, l'activité d'ensemble des équipes de lutte et leur faciliter la conduite de leurs opérations;
 - e) exercer un contrôle efficace de l'utilisation du fonds central et en suivre constamment la situation;
 - f) fixer la répartition des équipes de lutte par aires grégariques de manière à réaliser la meilleure organisation possible et obtenir, au préalable, l'accord général des gouvernements intéressés, avant de déplacer ces équipes hors de leur périmètre initial, si la nécessité s'en présente à un moment quelconque.
- vi) Les observateurs peuvent participer aux sessions du Comité exécutif sur l'invitation du Directeur général de la FAO. La Ligue des Etats arabes jouit du statut d'observateur permanent.
- vii) Les observateurs peuvent participer aux débats sans droit de vote. Ils peuvent envoyer au Comité exécutif des communications exprimant les vues des gouvernements ou organisations qu'ils représentent.
- viii) Les observateurs reçoivent des exemplaires de l'ordre du jour provisoire et de tous les documents ayant trait à la session du Comité exécutif, notamment le rapport final.
30. Les délégations de l'Arabie Saoudite et du Royaume-Uni se sont nettement prononcées pour que le Comité exécutif ait le pouvoir de déplacer les équipes sans avoir pris, au préalable, l'avis des gouvernements ayant fourni des équipes, et ont réservé la position de leurs gouvernements respectifs à l'égard de la recommandation relative à cette question (v) f)).

Coopération internationale dans la lutte contre le criquet pèlerin
dans la Région Occidentale

31. En ouvrant la discussion sur ce point de l'ordre du jour, le président s'est référé au Rapport de la Réunion franco-espagnole sur la lutte contre le criquet pèlerin, tenue à Madrid, du 18 au 20 janvier 1955 (Rapport de réunion No 1955/1), en cours d'envoi aux divers gouvernements.

32. Le Comité s'est félicité d'apprendre que la réunion précitée a abouti à la conclusion, entre les gouvernements français et espagnol, d'un accord dont le texte est cité ci-après. De l'avis du Comité, il faut encourager la conclusion d'accords similaires dans la Région Orientale.

Un accord entre les Gouvernements de la France et de l'Espagne est entré en vigueur, par échange de lettres, le 17 février 1955, adoptant les recommandations suivantes:

I. Intensifier la collaboration et l'action franco-espagnole de lutte contre le criquet pèlerin dans les territoires de la région occidentale d'Afrique au moyen des mesures suivantes:

- a) Des instructions seront données aux autorités locales des régions frontalières entre territoires placés sous la souveraineté ou le protectorat de chacune des deux parties afin qu'aussitôt observée la présence de criquets dans la zone placée sous leur juridiction, ces autorités communiquent de toute urgence tant à leurs supérieurs qu'aux autorités locales de l'autre pays limitrophe, utilisant toutes les fois où cela sera possible, la radio, le télégraphe ou le téléphone, les informations relatives aux criquets consignées dans le formulaire qui figure à l'annexe 1 de la présente lettre;
- b) Des instructions seront données aux autorités supérieures des territoires sous souveraineté ou protectorat des deux pays afin qu'avant le 10 de chaque mois elles envoient par poste aérienne aux adresses figurant à l'annexe 3 un rapport conforme au formulaire figurant à l'annexe 2 contenant les informations reçues des autorités locales placées sous leurs ordres. Si les rapports ne signalent pas la présence de criquets pèlerins sur le territoire placé sous la juridiction de ces autorités supérieures, celles-ci devront néanmoins le faire expressément savoir aux mêmes adresses;
- c) Des instructions seront données aux autorités supérieures des territoires sous la souveraineté ou le protectorat des deux pays afin qu'elles chargent le personnel technique sous leurs ordres de faire dans les zones infestées ou susceptibles de l'être relevant de leur juridiction des reconnaissances spéciales sur les invasions de criquets;
- d) Une réunion annuelle ou des réunions extraordinaires si les circonstances les rendent nécessaires auront lieu entre techniciens des deux pays qui pourront étudier les problèmes dans leur ensemble et faire toutes recommandations qu'ils jugeront utiles pour la tâche à mener en commun dans le domaine de la prospection, des études et de l'action contre le criquet pèlerin;
- e) Les efforts pour la destruction du fléau seront intensifiés, en particulier par des mesures de prévention contre la production des essaims, tout le long de la zone tropicale d'Afrique pendant la période de multiplication estivale, ces mesures constituant le principal moyen d'éviter la propagation de ces essaims dans le secteur nord-ouest de la Région Occidentale d'Afrique.

II. Améliorer la collaboration et l'action conjointes dans la lutte contre le criquet pèlerin dans tous les territoires de la Région Occidentale d'Afrique au moyen des dispositions suivantes:

- a) Les questions de coopération internationale dans la Région Occidentale d'Afrique susceptibles d'intéresser les territoires autres que ceux qui sont placés sous la souveraineté ou le protectorat de la France ou de l'Espagne seront soumises à la réunion du Comité de lutte contre le criquet pèlerin qui sera convoquée à Rome, en avril prochain, par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture;
- b) Ladite Organisation internationale sera invitée à envoyer des observateurs aux réunions franco-espagnoles prévues au paragraphe d) de la Recommandation I;
- c) L'entrée en vigueur des mesures que les Gouvernements espagnol et français prendront en exécution des Recommandations contenues dans le présent échange de lettres, sera communiquée au Directeur de ladite Organisation internationale afin que celui-ci en informe les pays de l'Organisation que ces renseignements sont susceptibles d'intéresser.

Note : L'Annexe 1 susvisée correspond au formulaire figurant à la page 7, paragraphe 9, du Rapport de la Réunion de Madrid. Les Annexes 2 et 3 correspondent respectivement aux Annexes II et III de ce rapport.

Action sur le plan international en vue d'appuyer les opérations
de lutte contre le criquet pèlerin en Ethiopie

33. Le Comité a noté que le Gouvernement de l'Ethiopie participait dans une mesure croissante aux opérations de lutte antiacridiennes conduites dans son pays et qu'il mettait sur pied une organisation antiacridienne en collaboration avec les organisations antiacridiennes du Royaume-Uni et du Soudan, ainsi qu'avec les Etats-Unis.

34. L'activité reproductrice des acridiens en Ethiopie présente une grande importance stratégique pour de nombreux pays, et la nécessité d'appuyer les efforts de l'Ethiopie n'a pas échappé au Comité. Bien que certains éléments d'équipement essentiel - en particulier les moyens de transport - fassent défaut à l'Ethiopie, le Comité a jugé que, pour le moment, les ressources fournies par la FAO trouvaient leur emploi optimum dans les opérations d'urgence dans la Péninsule arabe.

Méthodes de lutte et recherche

35. Le Comité a recommandé d'organiser une réunion du Comité technique consultatif sur la lutte contre le criquet pèlerin à une date rapprochée, immédiatement avant la prochaine session du Comité FAO de la lutte contre le criquet pèlerin, en particulier pour étudier les méthodes de lutte et techniques d'application, notamment le recours plus large à l'aviation dans l'action antiacridienne. Le Comité a également recommandé que, conformément à la recommandation formulée en septembre 1954 par le Groupe de travail pour la lutte contre le criquet pèlerin (Rapport en référence, page 27, paragraphe 22), le Comité technique consultatif sur la lutte contre le criquet pèlerin prenne des dispositions pour élaborer un programme international de recherche sur les aires de reproduction et les migrations du criquet pèlerin, en particulier dans les périodes d'accalmie et examine les besoins en recherches de longue haleine, notamment sur les moyens de prévenir ses invasions.

Date de la prochaine session

36. Le Comité s'étant trouvé dans l'impossibilité de préparer, à l'aide des éléments d'information à sa disposition, un plan des opérations complet, a recommandé que le Directeur général de la FAO convoque la prochaine session du Comité au cours de la seconde quinzaine de juillet ou de la première quinzaine d'août 1955. Le Comité a également recommandé que sa prochaine session ait lieu à Rome et qu'elle soit immédiatement précédée d'une session du Comité exécutif de lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique.

37. Le Comité a recommandé que l'ordre du jour complet de chacune des réunions à venir soit envoyé aux gouvernements longtemps à l'avance.

RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les conclusions et recommandations du Comité sont incorporées au rapport; on trouvera ci-dessous le résumé des points principaux:

Situation acridienne actuelle et prévisions

1. A partir d'août 1954, la Péninsule arabique a été envahie par le criquet pèlerin venant des zones de reproduction estivale. Ces vols ont pullulé dans les plaines côtières du sud-ouest, et l'infestation a gagné progressivement les régions intérieures de l'Arabie saoudite, où a été observée une activité reproductrice généralisée.
2. La grégarisation estivale qui s'est produite en Afrique occidentale a donné lieu à une grande invasion du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, causant aux récoltes des pertes d'une ampleur inconnue pendant l'invasion actuelle.
3. On signalait une certaine activité reproductrice hivernale et printanière dans la région orientale.
4. Bien qu'une grande partie de la région centrale fût, comme c'est normal à pareille époque, soit indemne soit faiblement infestée, le Comité a conclu à l'absence d'indices autorisant à affirmer que l'invasion actuelle commençât à décroître.

Résultats obtenus dans la campagne de 1954/55 dans la Péninsule arabique

3. Le Comité a rendu hommage à la contribution apportée, par nombre de gouvernements et par la FAO, à la campagne de 1954/55. Les Gouvernements de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Irak, de la Jordanie, du Pakistan, du Royaume-Uni, de la Syrie et du Yémen, ainsi que la FAO entretenaient sur le terrain des équipes de lutte et avaient en outre envoyé soit des fournitures, soit des fonds, soit les unes et les autres. Ont également fait parvenir ou promis de faire parvenir des contributions en espèces ou en matériel les Gouvernements de Bahrein, de la France, de l'Iran, du Koweït, du Soudan et de la Turquie, ainsi que la Ligue des États Arabes.
6. Le Comité a constaté avec une particulière satisfaction la participation croissante du Gouvernement de l'Arabie saoudite qui a engagé, en 1955, pour la poursuite de la campagne une dépense approximative de 266.666 dollars E.U.
7. Le Comité a noté que pour remarquables que fussent les résultats obtenus dans la lutte contre les invasions des larves, il était encore prématuré d'établir le bilan de la présente campagne. Il a toutefois jugé que la campagne actuelle accusait une amélioration marquée sur la précédente, du point de vue de l'organisation et de l'efficacité.

8. Le Comité a fait siennes les observations formulées par le Comité exécutif de lutte contre le criquet pèlerin, suivant lesquelles les opérations dans le centre de l'Arabie Saoudite se trouvaient entravées par l'insuffisance des moyens en appâts et en crédits de fonctionnement et que la situation critique actuelle résultait du fait que les contributions gouvernementales, escomptées par le Groupe de travail en septembre 1954, n'étaient pas versées ou versées avec de longs retards.

9. Parmi les recommandations formulées par le Comité exécutif concernant les améliorations à apporter à la conduite de la campagne en cours et des campagnes ultérieures, le Comité a approuvé les suivantes :

- i) que les gouvernements n'ayant pas rempli leurs engagements soient invités à se libérer en espèces;
- ii) que l'insuffisance d'approvisionnement en appâts soit palliée par des prélèvements, à titre de prêts, sur ceux de la campagne contre le criquet pèlerin à Djeddah;
- iii) qu'étant donné l'insuffisance d'approvisionnement en appâts, les stocks existants de poudres et de solutions insecticides, soit immédiatement utilisés;
- iv) que toutes les fois que cela serait possible, les gouvernements participants envoient des équipes autonomes;
- v) que pour les campagnes ultérieures, les gouvernements versent leur contribution au plus tard en septembre de chaque année. Le Comité exprime le vœu que les gouvernements ayant versé leur contribution de 1954 en espèces et n'ayant pas encore versé celle de 1955 versent des contributions annuelles.

10. Le Comité a reconnu la qualité remarquable des ressources en personnel et autres réunies, en vue de la lutte antiacridienne, par les pays du Proche-Orient et du sud-ouest de l'Asie. Il a insisté sur la nécessité de continuer à créer et à entretenir des organismes de lutte puissants et compétents dans tous les pays, afin que ceux-ci puissent assumer dans une mesure croissante leurs responsabilités fondamentales en matière de lutte antiacridienne, sur leur propre territoire et en collaboration avec d'autres pays ou certaines institutions que le problème acridien touche ou intéresse. Le Comité a constaté que cette manière de voir s'harmonise avec les principes directeurs de la FAO, mais que dans les cas comme la lutte contre le criquet pèlerin il y avait une nécessité certaine de coordonner les efforts nationaux et qu'à cet égard la FAO était prête à assumer les responsabilités lui incombant en vertu de son Acte constitutif.

Fonds de provenance internationale

11. En 1954, la FAO a engagé, pour la lutte contre le criquet pèlerin, tant sur le budget ordinaire que sur les fonds du PEAT, une dépense globale de 234.448 dollars E.U.

12. Les crédits prévus pour cette campagne au PEAT de 1955 s'élèvent à 149.671 dollars E.U. Il n'en est pas inscrit au budget ordinaire de cet exercice.

13. Les contributions en espèces versées à la FAO, pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique, par les Gouvernements du Bahrein, de la France, de la Jordanie, du Koweït, du Royaume-Uni et du Soudan forment un total de 66.022 dollars E.U. D'autre part, la Syrie a mis à la disposition de la FAO l'équivalent de 5.602 dollars E.U.; en outre, l'Iran et la Ligue des Etats Arabes ont offert des contributions s'élevant, respectivement, à 2.000 et à 5.600 dollars E.U.

14. Si l'on ne connaît pas encore le montant exact des dépenses consacrées à cette campagne à la mi-avril, le montant global des dépenses effectuées et des dépenses engagées et non encore réglées est de l'ordre de 129.312 dollars E.U., et le solde disponible d'environ 86.381 dollars E.U. De l'avis du Comité, ce solde devrait suffire aux dépenses ordinaires de fonctionnement jusqu'au 30 juin 1955 mais ne laisserait guère de marge pour couvrir les frais de préparation de la prochaine campagne et les dépenses de fonctionnement du deuxième semestre de 1955.

15. Le Comité a invité la FAO à envoyer aux gouvernements, dès que possible après le 1er juin 1955, l'état à jour des dépenses engagées durant la campagne de 1954/55.

Projets pour la campagne de 1955/56 dans la Péninsule arabique

16. Compte tenu de la situation acridienne actuelle, le Comité a jugé nécessaire de donner aux plans des opérations de la campagne de 1955/56 dans la Péninsule arabique une ampleur pour le moins comparable à celle de 1954/55.

17. Le Comité a approuvé l'ordre chronologique des diverses phases de la lutte et l'état détaillé des besoins en personnel, moyens de transport, appâts, insecticides, matériel d'épandage, essence, dépôts, moyens de signalisation, moyens de communication et documents de comptabilité, établi par le Comité exécutif.

18. Pour vaincre certaines des difficultés rencontrées pendant la campagne en cours, le Comité a recommandé.

- i) que toutes les contributions en appâts soient en place fin septembre et que, dans la mesure du possible, elles comportent des attributions de crédits destinés à couvrir les frais de transport;
- ii) que toutes les contributions en espèces soient versées en septembre et que le Centre international de Djeddah soit mis en possession de fonds suffisants pour assurer ses dépenses initiales;

- iii) que la FAO établisse des postes de lutte antiacridienne à Djeddah, à Hail et à Riyadh;
- iv) que le Centre international soit maintenu en Arabie Saoudite pour la durée de la collaboration dans la Péninsule arabique;
- v) que les réserves stratégiques d'appâts, d'insecticides et d'équipement soient maintenus à Djeddah, à Hofuf/Dammam et à Ma'fraq/Ma'an;
- vi) que la totalité des appâts soit distribuée aux sous-dépôts fin novembre;
- vii) que tous les véhicules fournis soient en parfait état mécanique.

19. L'évaluation approuvée des besoins ne constituant qu'une partie du plan complet des opérations, la FAO a été invitée à préparer et à envoyer aux gouvernements des propositions concernant la répartition des équipes par aires grégariennes et des états détaillés estimatifs du coût de l'application du plan, assez tôt pour que ces documents puissent être examinés de façon approfondie à la prochaine session du Comité.

20. Le Comité a recommandé que la FAO lui fasse rapport sur les possibilités de se procurer des aéronefs pour la lutte antiacridienne dans la Péninsule arabique et sur la dépense que cela entraînerait.

Mandat du Comité exécutif de lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique

21. Le Comité a décidé de déléguer des responsabilités aussi étendues que possible aux agents directement responsables de la conduite et de la coordination de la campagne dans la Péninsule arabique et a approuvé le mandat dudit Comité exécutif.

Coopération internationale dans la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale

22. Le Comité s'est félicité de la récente conclusion, entre les Gouvernements français et espagnol, d'une convention visant à intensifier la lutte contre le criquet pèlerin en Afrique occidentale et à coopérer à cet effet.

Action sur le plan international en vue d'appuyer les opérations de lutte contre le criquet pèlerin en Ethiopie

23. Le Comité a pris note de la part croissante que le Gouvernement éthiopien prenait à la lutte antiacridienne. Bien que l'activité acridienne en Ethiopie présente une grande importance stratégique et bien que l'Ethiopie manque d'éléments d'équipement essentiels, le Comité a jugé que pour le moment les ressources fournies par la FAO trouvaient leur emploi optimum dans la Péninsule arabique.

Méthodes de lutte et recherche

24. Le Comité a recommandé que le Comité technique consultatif sur la lutte contre le criquet pèlerin étudie incessamment les méthodes de lutte, notamment l'utilisation de l'aviation et qu'il prenne des dispositions pour élaborer un programme international de recherche portant notamment sur les moyens de prévenir les invasions du criquet pèlerin.

Date de la prochaine session

25. Le Comité a recommandé que sa prochaine session ait lieu à Rome, dans la deuxième quinzaine de juillet ou la première quinzaine d'août 1955, qu'elle soit précédée d'une session du Comité exécutif de lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique et que l'ordre du jour complet de ces réunions soit envoyé longtemps à l'avance.

RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE L'ARABIE SAOUDITE SUR
LA LUTTE ANTIACRIDIENNE EN 1955

Les vols d'acridiens commencèrent à aborder l'Arabie Saoudite en août 1954, par le sud et le sud-ouest. Ceci indique que les essaims provenaient du Yémen et du littoral est-africain de la Mer Rouge (Somalie et territoires environnants).

La ponte commença dans de nombreux oueds du Tihama sud, à la fin de mars, et quelques vols se dirigèrent vers le nord et le nord-est. L'invasion fut, semble-t-il, de grande envergure dans le Yémen, où les larves se muèrent en ailés dont les essaims s'envolèrent vers l'Arabie Saoudite au milieu de septembre 1954. Pendant que certains d'entre eux poursuivaient leur vol vers le nord et le nord-est de ce pays, la ponte continua sur le Tihama jusqu'aux premiers jours de février 1955 et en Asir jusqu'à la fin du même mois.

Les larves furent repérées sur le Tihama le 10 novembre 1954 et dès cette date les équipes de lutte ont entrepris leurs opérations qui durent encore, mais paraissent avoir atteint leur dernier stade.

Dans l'Asir et les territoires limitrophes, l'incubation se prolongea jusqu'aux premiers jours de février 1955, et les opérations de lutte s'y poursuivent encore.

Les vols signalés en direction nord et nord-est atteignirent le Riyadh, le Qasim, Al Hasa et le Hail, jusqu'à la frontière du Koweït et jusqu'au littoral du Golfe persique, envahissant le Nefud et le Dahana.

Le nord-ouest de l'Arabie Saoudite, notamment les zones frontières de la Syrie et de la Jordanie, jusqu'à Aqaba, est resté indemne. Ces régions avaient été déclarées telles à la suite de la surveillance exercée par les missions syrienne, jordanienne et égyptienne.

Les fortes pluies tombées dans le centre de l'Arabie Saoudite créèrent des conditions propices à la multiplication. A la faveur de celles-ci, la plupart des essaims s'arrêtèrent et pondirent en qualité.

Les éclosions commencèrent vers la mi-février 1955. Les premières furent repérées dans la région du Qasim où les équipes de l'Arabie Saoudite se tenaient déjà prêtes à l'attaque, qui fut portée contre les larves dès qu'elles eurent été repérées.

L'invasion de cette année paraît égaler, sinon dépasser, en envergure celle de l'année dernière, car la présence des larves a été, jusqu'ici, signalée un peu partout.

En ce qui concerne les équipes de lutte, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite, soucieux d'accroître son appui à la campagne internationale, en a porté le nombre à dix, encore que le Groupe de travail, réuni l'année dernière à Rome, n'ait fixé la participation de l'Arabie Saoudite qu'à sept

équipes autonomes, pourvues du matériel et du personnel nécessaires. Les grandes invasions de bandes larvaires dans différentes régions du pays avaient rendu indispensable la formation de trois autres équipes pour faire face à la situation.

Il avait en outre été décidé à Rome d'inviter le Gouvernement de l'Arabie Saoudite à fournir cent tonnes d'appâts et d'inviter la FAO à parfaire la quantité nécessaire. Les circonstances avaient néanmoins contraint le Gouvernement de l'Arabie Saoudite à en acheter cent tonnes de plus.

Il résulte du présent exposé que les fortes attaques de larves avaient obligé le gouvernement à accroître le montant de sa participation, et ce à une époque où les obligations financières ainsi contractées excédaient les possibilités budgétaires du Ministère de l'Agriculture. Cette attitude était en harmonie avec la politique de coopération internationale en matière de lutte antiacridienne et visant à détruire l'ennemi commun menaçant la production agricole de l'Arabie Saoudite et des pays voisins.

Quant aux opérations proprement dites, le Ministère de l'Agriculture de l'Arabie Saoudite créa un office antiacridien qui, indépendant de sa section de la protection des végétaux, avait mission de signaler rapidement les déplacements des insectes et de suivre de près l'évolution de l'attaque. Selon la décision prise à Rome, le Ministère de l'Agriculture avait constitué sept équipes dirigées par des techniciens locaux, assistés aujourd'hui de fonctionnaires égyptiens engagés pour cette mission spéciale en qualité d'agents contractuels.

Les sept équipes disposent du matériel suivant :

- 8 jeeps/landrovers
- 7 Power Wagons Dodge
- 7 Fords 3 tonnes
- 21 Pulvérisateurs à main
- 21 Poudreuses à main
- 2 Pulvérisateurs à moteur
- 500 tonnes d'appâts
- 3 tonnes de HCH

Ces formations ont en outre reçu tout le nécessaire : tentes, ustensiles ménagers, essence et pièces de rechange pour véhicules automobiles. L'effectif de chacun comprend un technicien spécialiste de la lutte antiacridienne, un guide, trois chauffeurs et dix manoeuvres.

Eu égard à la gravité de la situation dans les régions orientale et centrale et pour apporter le concours agissant qu'elle imposait, le Ministère de l'Agriculture a déjà pris les dispositions nécessaires pour constituer trois nouvelles équipes autonomes en plus des sept initiales.

Les équipes saoudites opèrent maintenant dans les provinces de Riyadh et de Qasim, vastes régions très agricoles, où une forte invasion de larves a été signalée.

Les équipes saoudites ont déjà participé à des opérations hors de leur secteur, notamment dans le Hasa, en attendant les équipes indiennes dont l'arrivée avait été retardée. Je tiens également à signaler que dans diverses régions du pays, tant les pouvoirs publics que la population se sont associés à la lutte en signalant les évolutions des vols, les lieux de ponte et en prêtant une aide efficace aux équipes étrangères.

Les missions internationales dont le Groupe de travail avait défini les tâches respectives à sa réunion de 1954 à Rome, sont à pied d'oeuvre et ont commencé leurs opérations; toutefois certaines, notamment l'indienne et la pakistanaise, sont arrivées avec un retard qui s'est répercuté sur le déroulement de la campagne.

La mission la plus active, qui a pris des mesures contre les continues invasions de vols et contre les premières pontes, est la mission britannique; elle opère actuellement dans la région sud du littoral de la Mer Rouge. La région nord ayant été reconnue indemne, trois équipes de la mission égyptienne qui en assurait la surveillance participent maintenant à la campagne entreprise dans le Hail.

Je me réserve d'examiner la question du transfert des équipes d'une zone à l'autre pour prêter l'appui nécessaire, mesure dont les enseignements du passé ont prouvé l'utilité.

Les missions jordanienne, syrienne et irakienne travaillent dans le nord, près de la frontière; jusqu'ici, les rapports confirment que l'activité acridienne y est très faible. Les équipes de la mission indienne opèrent dans l'est, avançant vers la côte du Golfe persique. Une équipe de l'Arabie Saoudite avait jugé nécessaire de porter la lutte dans la région de Hasa, des larves y ayant été découvertes; elle s'en est toutefois retirée à l'arrivée des équipes indiennes, venant du Koweït. Les vols avaient envahi la région de Hasa au début de décembre et de nouveau à la fin de mars.

Les équipes pakistanaïses opèrent maintenant en Oman, sur le Golfe persique, et des dispositions sont prises pour qu'elles entrent en Arabie Saoudite au moment voulu. Je tiens aussi à mentionner l'inlassable activité dont a fait preuve le chef de la mission internationale, qui représente en même temps la FAO, à distribuer les appâts aux différentes régions de l'Arabie Saoudite et à assigner leur tâche aux équipes des différentes missions conformément aux plans coordonnés. Son activité a inspiré une vive admiration au Gouvernement de l'Arabie Saoudite qui demande instamment aux Etats Membres de maintenir le Centre international à Djeddah à titre permanent, pendant et après la campagne antiacridienne.

En demandant que le chef de mission soit maintenu à Djeddah à titre permanent, mon Gouvernement entend faire appel à sa longue expérience de la lutte antiacridienne. C'est aussi un hommage qu'il rend à la FAO pour avoir su s'attacher des éléments aussi compétents.

Je désire également remercier tous les gouvernements qui participent à la présente campagne du concours efficace que leurs missions respectives ont apporté en Arabie Saoudite.

En ce qui concerne les incidences financières de la lutte antiacridienne, la contribution de l'Arabie Saoudite au titre de 1955 s'est élevée à près de 802 000 rials (soit 220 000 dollars des Etats-Unis), montant dépensé comme suit :

	<u>Rials</u>
Coût de 7 Landrovers, 7 power wagons et 7 camions de 3 tonnes	367 000
Coût et transport de 200 tonnes d'appâts et de 3 tonnes de HCH	102 000
Traitement de l'agent responsable, des agents, employés et plantons, pendant un an	140 000
Salaire de 70 manoeuvres pendant 5 mois	15 000
Salaire de 30 chauffeurs et aides-chauffeurs pendant 5 mois	31 000
Coût estimé du carburant pour 5 mois	40 000
Coût du matériel de campement des équipes	100 000
Coût de l'équipement de lutte, pulvérisateurs et poudreuses	7 000
	<hr/> 802 000

Le Ministère de l'Agriculture a en outre fourni 35 tentes, pour l'installation des bureaux.

Le Gouvernement de l'Arabie Saoudite, ayant compris combien il était nécessaire de constituer trois équipes de lutte, a versé à cet effet une contribution supplémentaire de 200 000 rials. Mon Gouvernement a donc versé au cours du présent exercice près de 100 000 000 de rials (266 666 dollars EU), tandis que la contribution qu'il avait été décidé de lui demander n'était que de 400 000 rials.

Le montant global des crédits déjà engagés et de ceux que le Gouvernement de l'Arabie Saoudite espère pouvoir ouvrir, au cours de la campagne de lutte de 1956, pour la constitution de quinze équipes, pourrait être de l'ordre de 1 000 000 de rials (266 666 dollars EU). Comme vous le voyez, le Gouvernement de l'Arabie n'hésite pas à s'imposer un effort supérieur à ses possibilités, pour servir l'humanité et les pays voisins.

J'ai essayé, dans mon exposé, de vous donner un aperçu de la situation acridienne en Arabie Saoudite. J'ai en outre l'honneur d'attirer votre attention sur le danger grave qu'entraînerait le défaut de mesures de lutte. Ce danger suspendrait sa menace non seulement sur le Moyen-Orient, mais aussi sur des pays lointains. Je vous demande donc de bien vouloir faire appel aux Etats Membres pour qu'ils augmentent leur contribution pour la lutte antiacridienne, en particulier, en considération des grandes attaques de cette année. Il est évident que les bandes larvaires repérées cette année vont se transformer en vols ailés qui vont détruire les récoltes de l'année prochaine. Je ne doute pas que le Centre international de la FAO n'ait pleinement compris la gravité de la situation telle qu'elle résulte des enseignements de cette année. Mon pays ne saurait se flatter d'avoir pu exterminer la totalité des bandes larvaires, mais il peut affirmer qu'il a fait de son mieux et espérer qu'à la fin de la présente campagne il aura le sentiment d'avoir rendu un service important à l'humanité.

DECLARATION DU DELEGUE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Monsieur le Président, il est à peine nécessaire de rappeler le grand intérêt que le Gouvernement des Etats-Unis porte aux résultats obtenus dans la lutte contre le criquet pèlerin. Mon pays est heureux d'y avoir contribué en collaborant avec les pays victimes de ce fléau, en participant à l'oeuvre de la FAO, à l'activité du présent Comité et de celui qui l'a précédé.

Au cours des quatre dernières années où la délégation des Etats-Unis a eu l'occasion de suivre les opérations de lutte antiacridienne dans les pays du Moyen-Orient et de l'Asie méridionale et d'y participer, elle a remarqué les progrès très substantiels réalisés par les pays de la région intéressée.

La délégation des Etats-Unis a constaté avec une particulière satisfaction, dans les pays du Moyen-Orient et de l'Asie méridionale, le recours à des mesures efficaces, l'emploi de techniques et d'insecticides nouveaux, ainsi qu'un remarquable esprit de coopération internationale. La FAO a rendu des services importants qui ont accru l'efficacité des mesures déjà prises; elle l'a fait en mettant sur pied un organe tel que le présent Comité, destiné à coordonner les opérations conduites par les pays intéressés, en aidant ceux-ci à créer leurs propres services de lutte et en fournissant une assistance technique pour la poursuite de la campagne menée dans la région.

Cette coopération internationale (aide de pays à pays, concours de la FAO et d'autres institutions) a permis d'atténuer, dans une mesure appréciable, l'étendue de l'invasion acridienne et des dégâts qu'elle a causés. Ce sont des mesures de défense économique qui ont été ainsi appliquées au Moyen-Orient.

On peut tirer quelque satisfaction des résultats obtenus, mais, pour autant, on ne saurait, bien entendu, s'abandonner au contentement de soi-même ni réduire les moyens en personnel et autres mobilisés par les pays de la région considérée.

Il s'agit plutôt d'examiner ce qui a été fait, ce qu'est le présent, ce que paraît devoir être l'avenir et d'établir des bases techniques rationnelles pour une longue lutte sans relâche contre un fléau déjà ancien et redoutable.

Les membres de la délégation des Etats-Unis considèrent que le péril acridien a été jugulé au Moyen-Orient et en Asie méridionale grâce à un effort concerté de tous les pays intéressés. A n'envisager la situation que du point de vue purement technique, il ne semble pas qu'il faille craindre une invasion acridienne qui dépasse les possibilités des pays touchés cette année.

Néanmoins, il importe de ne pas oublier la puissance destructrice de ce vieil ennemi; il s'agit donc d'organiser l'effort commun de manière à continuer la lutte et à empêcher le retour de grandes invasions dans les années à venir.

Selon les membres de la délégation américaine, le secret du succès de l'entreprise consiste à créer et à maintenir constamment, dans chacun des pays de la région considérée, des organismes de lutte puissants et composés d'éléments compétents. Dans les cas où le problème acridien se pose avec le plus d'acuité, le mieux est, semble-t-il, de laisser la responsabilité des opérations de lutte aux pays intéressés eux-mêmes. Ceux-ci, on le sait, ont conscience de leur responsabilité et la revendiquent. Ils l'ont clairement montré. Au reste, la FAO n'a d'abord apporté son aide financière qu'à titre de secours exceptionnel, de manière à porter une partie de cette charge pendant que différents pays se préparaient à assumer leurs responsabilités normales.

En conséquence, selon la délégation des Etats-Unis, la FAO, la FOA et autres institutions doivent tendre essentiellement à aider et à encourager les pays en question dans leur volonté d'assumer leurs responsabilités pour faire face au péril sur leur propre territoire et en collaboration avec les pays voisins, suivant les exigences de la situation.

REPARTITION DU PERSONNEL FAO, DES VEHICULES ET DE L'EQUIPEMENT
EN ARABIE SAOUDITE AU 31 MARS 1955

Personnel

	Total	Centre Djeddah	Hanakiya	Hail	Riyadh
Agent de lutte responsable	1	1			
Agents de lutte	3	1	1	1	
Agent adminis- tratif	1	1			
Employés de bureau	3	3			
Mécaniciens	2			2	
Chauffeurs	28	3	3	18	4
Guides	4		1	3	

	Total	FAO			Equipes Egyp- tiennes	Equipes Saou- dites	Con- voya- ge	Ate- liers répa- rations	Réser- ve
		Djeddah	Hanakiya	Hail					
<u>Véhicules</u>									
Landrovers	10	2	1	1	3	2		1	
Dodge	10		2	2	3	2			1
Nubian	9				2		7		
Scammel	2							2	
Fiat	2					1			1
Dépanneuse	1							1	

Equipement

Poudreuses à moteur	5		1	1		2			1
Pulvérisateurs à moteur	2							2	
Pulvérisateurs à dos	15								15
Appareil de radio	15								15
Matériel de campement	6		1	1					4

FAO/55/7/4418

REPARTITION PAR PAYS DES VEHICULES ET DE L'EQUIPEMENT ANTIACRIDIDIENS FAO

AVRIL 1955

	Aden (Réserve)	Aden (D.I.E.)	Afghanistan	Ethiopie	Iran	Irak	Jordanie	Koweït	Pakistan	Arabie Saoudite	Syrie	Yémen	Total
<u>Véhicules</u>													
Jeep					7								7
Landrover					13		10*	2+	5	10	5*	2	47
Dodge				2					5	10		6	23
Nubian										9			9
Fiat										2			2
Scammel										2			2
Dépanneuse										1			1
<u>Equipement</u>													
Poudreuses à moteur						5	10		5	5		5	30
Pulvérisateur à moteur					3	9	1			2			15
Poudreuses à dos	19	6	75				175		75			50	400
Pulvérisateurs à dos	50								20	15		15	100
Appareils de radio										15			15

* Certains en service en Arabie Saoudite

+ Livraison attendue

CAMPAGNE DE 1954 DANS LA PENINSULE ARABIQUE.
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES FOURNIES
EN 1954 EN CONTRE-PARTIE DES CREDITS FAO

No	Date de l'avis de contribution	Date de l'inscription au budget	Pays participants	Nature de la contribution	Valeur en dollars	Total en dollars
1.	28.12.53	22.1.54	Royaume-Uni	Appâts	11 200	11 200
2.	28.12.53	22.1.54	Egypte	Son et HCH	7 532 *	18 732
3.	14. 1.54	22.1.54	Royaume-Uni	Appâts	20 026	38 758
4.	14. 2.54	24.2.54	Royaume-Uni	Appâts	2 268	41 026
5.	16. 3.54	19.3.54	Egypte	Véhicules et matériel de campement	1 464	42 490
(Egypte : No 2 supprimé, remplacé par le No 6)						
6.	16. 3.54	19.3.54	Egypte	Son et HCH	8 329	34 958
7.	16. 3.54	19.3.54	Jordanie	Appâts	2 942	43 287
8.	22. 3.54	30.3.54	Royaume-Uni	HCH	9 550	46 229
9.	14. 4.54	23.4.54	Arabie Saoudite	Véhicules et matériel de campement	1 950	55 779
10.	14. 4.54	23.4.54	Egypte	Personnel	10 859	57 729
11.	14. 4.54	23.4.54	Arabie Saoudite	Personnel	1 273	68 588
12.	14. 4.54	23.4.54	Arabie Saoudite	Dépenses courantes	6 366 *	69 861
13.	15. 4.54	23.4.54	Turquie	Véhicules	1 313	76 227
14.	29. 4.54	5.5.54	Turquie	Son et HCH	30 535	77 540
15.	11. 5.54	14.5.54	Syrie	Son	5 046	108 075
16.	11. 5.54	14.5.54	Syrie	Appâts	2 292 *	113 121
17.	25. 5.54	16.6.54	Irak	Appâts	5 320	115 413
18.	1. 6.54	16.6.54	Syrie	Appâts	1 952 *	120 733
19.	1. 6.54	16.6.54	Syrie	Personnel	1 782 *	122 685
20.	1. 6.54	16.6.54	Syrie	Personnel	714 *	124 467
21.	1. 6.54	16.6.54	Koweït	Transport	2 646	125 181
22.	11. 6.54	16.6.54	Egypte	Personnel	3 620	127 827
23.	11. 6.54	16.6.54	Egypte	Véhicules	1 556	131 447
24.	12. 6.54	16.6.54	Syrie	Personnel	1 991 *	133 003
25.	12. 6.54	16.6.54	Iran	HCH	5 769	134 994
26.	15. 6.54	7.7.54	E.U.A.	Opérations aériennes	5 347	140 763
(Arabie Saoudite : No 12 supprimé et inclus au No 27)						
27.	15. 6.54	7.7.54	Arabie Saoudite	Opérations	45 093	146 110
28.	17. 6.54	7.7.54	Syrie	Son et HCH	2 465	139 744

* Contribution ajustée ultérieurement.

No	Date de l'avis de contribution	Date de l'inscription au budget	Pays participants	Nature de la contribution	Valeur en dollars	Total en dollars
29.	28. 7.54 (Syrie : Nos 16 et 18 supprimés par No 30)	18.8.54	Syrie	Supplément au No 28	83	187 385
30.	28. 7.54 (Syrie : Nos 19, 20 et 24 supprimés, remplacés par No 31)	18.8.54	Syrie	Appâts	3 893	183 141
31.	28. 7.54	18.8.54	Syrie	Personnel	5 090	187 034
32.	9. 9.54	6.10.54	Soudan	Espèces	14 266	182 547
33.	26.10.54	8.11.54	France	Espèces	5 714	187 637

ETAT RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS NATIONALES

1 9 5 4

	Dollars
Egypte	25 828
France	5 714
Iran	5 769
Irak	5 320
Jordanie	2 942
Koweït	2 646
Arabie Saoudite	48 316
Soudan	14 266
Syrie	16 577
Turquie	31 848
Royaume-Uni	43 044
Etats-Unis d'Amérique	5 347
	<u>207 617</u>